

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 2 février dernier, le député de Gouin déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec d'inclure les perfusionnistes cliniques dans l'Arrêté ministériel 2020-035 pour l'octroi de primes de rétention.

Depuis le début de la crise sanitaire, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a mis en place différentes mesures afin de soutenir les travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) :

- Une prime de 4 % pour tous les travailleurs du RSSS ;
- Une prime de 8 % pour les travailleurs de certains milieux visés ;
- Des montants forfaitaires pouvant atteindre 1 000 \$ par mois pour les travailleurs en centre d'hébergement de soins de longue durée et pour certains travailleurs œuvrant au sein d'établissements désignés lorsqu'ils offrent une prestation de travail à temps complet ;
- Une compensation financière pour les périodes de repas pendant une prestation de travail en heure supplémentaire, et une allocation pour la garde d'enfant lors d'un quart complet de travail en heure supplémentaire de soir, de nuit ou de fin de semaine.

... 2

Je tiens à vous assurer que chaque situation est traitée avec tout le sérieux requis pour faire face à ce défi sans précédent qu'est la COVID-19.

Je réitère mon engagement à continuer à travailler en ce sens en réévaluant les mesures mises en place selon l'évolution de la situation.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 21-MS-01252